

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT VALANT PCAET

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi

Réunion publique

3 décembre 2024

Avant arrêt du PLUi valant Plan de Mobilités


**Grand
Angoulême**



Vincent You

Vice-Président
en charge du PLUi, stratégie agricole et des circuits économiques de proximité

Michel Germaneau

Vice-Président en charge des Mobilités

Mots introductifs

La démarche *Cartéclima*!

Anticiper et préparer le développement de GrandAngoulême
pour les habitants et usagers du territoire



Atténuer les causes du changement climatique et s'adapter aux effets



Produire des règles de vie collective

via les documents de planification et d'action du territoire de Grand Angoulême

SCoT
Schéma de
cohérence
territoriale

valant PCAET
Plan Climat-Air-
Energie
territorial

PLUi
Plan Local
Urbanisme
intercommunal

valant PDM
Plan de
Mobilités

SCOT-AEC

PLUi-M

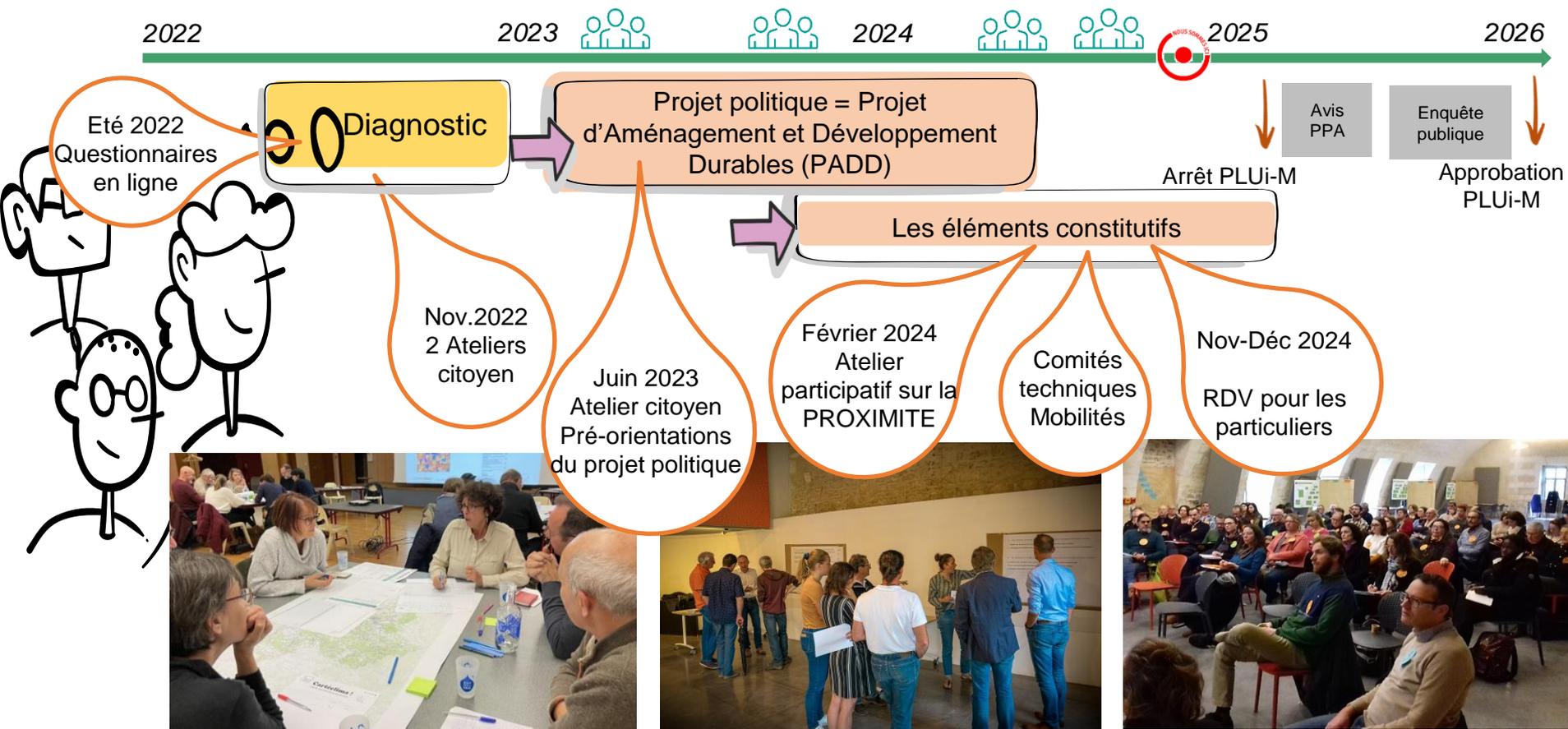
**Objet de la réunion publique
d'aujourd'hui**

→ Arrêt prévu en mars 2025

PLUi-M Deux ans de travail collaboratif par les élus communautaires et référents en concertation avec les habitants et acteurs du territoire



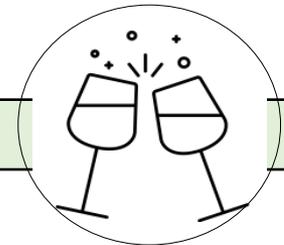
Réunions publiques : février-mars 2023 ; octobre 2023, juillet 2024, décembre 2024



Objectif et déroulé de la réunion publique

Présentation et échanges sur les grandes lignes du PLUi valant Plan de Mobilité avant arrêt en Conseil Communautaire

18h10 10mn	Présentation des éléments constitutifs du PLUi valant Plan de Mobilités PADD, règlement écrit, graphique, OAP etc.
18h20 10mn	Echanges
18h30 30min	Présentation du volet Biodiversité / Aménagement
19h00 20mn	Echanges
19h20 30 min	Présentation du volet Mobilités
19h50 25mn	Echanges
20h15	Mot de clôture et pot convivial



A map with a pushpin and a thick black horizontal line above the text.

**Les éléments constitutifs du
PLUi valant Plan de Mobilités**



→ Un projet de territoire partagé avec une **vision à 10 ans**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ...

- **Document d'urbanisme** à l'échelle des 38 communes
- **Conditions de l'aménagement du territoire** respectueux des principes du développement durable

... valant Plan de Mobilité

- **Document de planification des mobilités**
- **Démarche partenariale** avec l'ensemble des acteurs



Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes



Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)



Le PADD définit le projet politique de GrandAngoulême, décliné en 3 ambitions et orientations

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilité

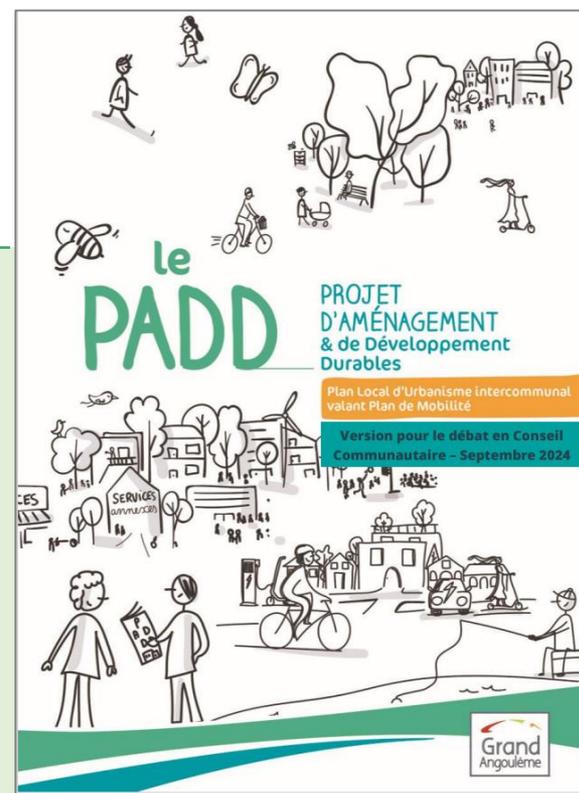
Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes

- ❖ Présenté le **3 juillet 2024** en réunion publique
- ❖ Débattu en Conseil Communautaire le **19 septembre 2024**
- ❖ Consultable en ligne sur le site internet GrandAngoulême

<https://www.grandangouleme.fr/projets-de-territoire/carteclima/>



Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

A quoi sert-il ?

Fixe les règles d'aménagement générales et spécifiques au zonage

Par exemple :

LA HAUTEUR

La hauteur des constructions, en tout point, est mesurée à partir du niveau du terrain naturel (niveau du sol existant avant les travaux de terrassement et d'exhaussement).

La hauteur des constructions ne doit pas excéder 13 m au point le plus haut de la construction (attique et faîtage pour les constructions pourvues d'une toiture à pans) et 10 m à l'acrotère ou à l'égout du toit.

Des règles de hauteur différentes peuvent être appliquées :

- En cas de forte déclivité, la hauteur est mesurée par rapport au point le plus haut de l'emprise de la construction ;
- En cas d'adossment à une construction existante de plus grande hauteur ;
- Pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

À noter :

Les ouvrages techniques de faible emprise (les locaux techniques d'ascenseurs, les cheminées, etc.) ne sont pas pris en compte dans le calcul de la hauteur maximale autorisée.

Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

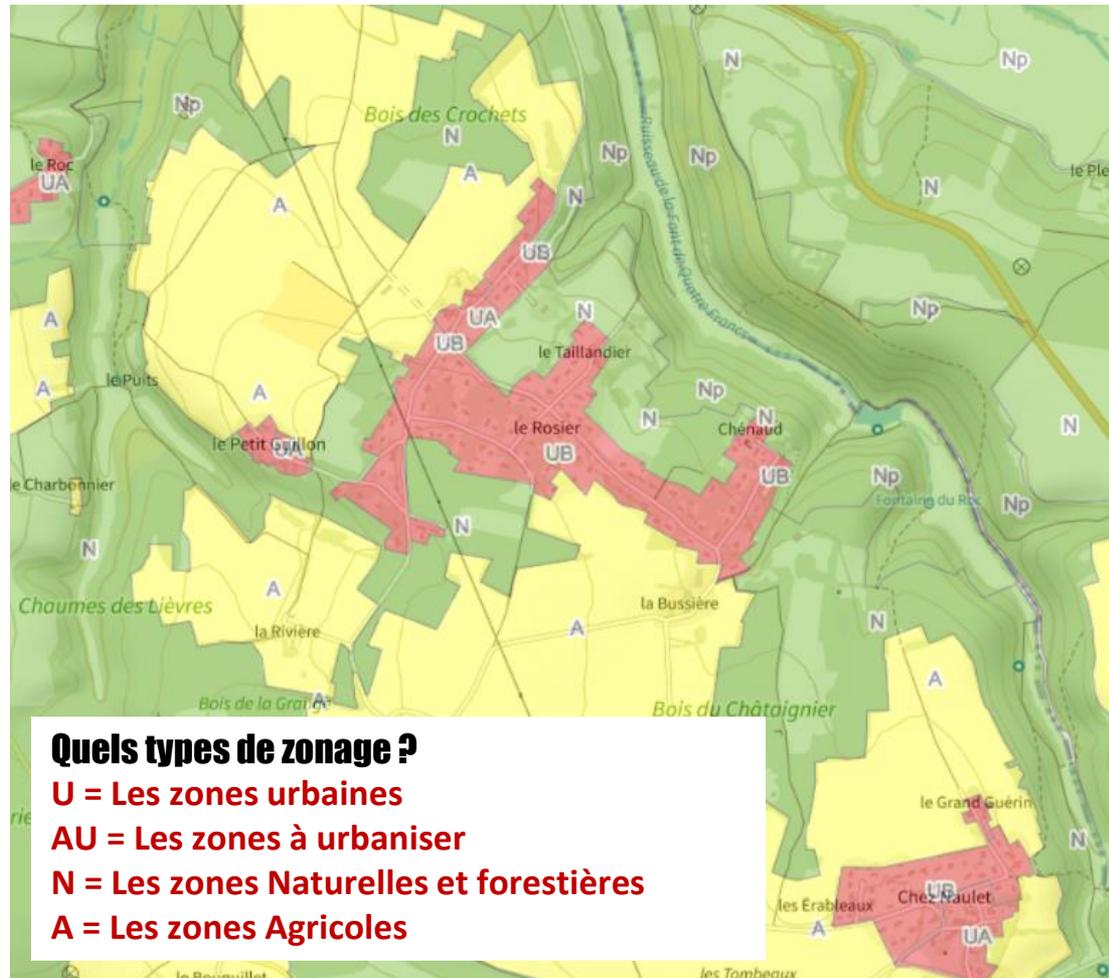
Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes

A quoi sert-il ? Attribuer à chaque parcelle le zonage approprié ; Identifier le patrimoine remarquable, les risques, les emplacements réservés, etc.



Quels types de zonage ?

U = Les zones urbaines

AU = Les zones à urbaniser

N = Les zones Naturelles et forestières

A = Les zones Agricoles

Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes

Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle

A quoi sert une OAP ? Définir les grands principes d'aménagement spécifique aux parcelles de + de 2 000 m² et à toutes zones 1AU

OAP n°078_05°: Argence



Objectifs minimum
Densité nette en logt/ha : 15
Généralités
Surface : 10374,02 m²
Echéancier : court terme

Prescriptions d'aménagement :

Créer un espace public incarnant le cœur du village et marquant l'entrée du futur quartier. Cet aménagement a vocation à sécuriser la traverse pour les piétons et valoriser l'environnement bâti.

Aménager une voie de desserte principale traversante (proscrire la voie en impasse) connectée à la rue des Plantiers. L'organisation de la trame viaire se cale sur les voies existantes (prolongement de l'axe).

Penser la densité urbaine en résonance avec l'environnement urbain.

Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes

Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique

A quoi ça sert ? Définir l'approche globale d'aménagement sur un enjeu spécifique

Socle commun aux 38 communes



Fleuve / Les abords du Fleuve -> continuité et mise en valeur du patrimoine



Environnement / Dispositions en faveur de l'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets

Propre à Angoulême



Biodiversité du quotidien Saint-Cybard / préservation et confortement de la biodiversité



Bel Air Grand Font / attractivité résidentielle, mixité sociale, lieux de centralité

Le PLUi-M / de quels éléments est-il constitué ?

Projet d'Aménagement et
Développement Durables
(PADD)

Règlement écrit

Règlement graphique

OAP sectorielles

OAP thématiques

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Rapport de présentation
Diagnostic – Justifications –
Evaluation Environnementale

Bilan de la concertation

Annexes

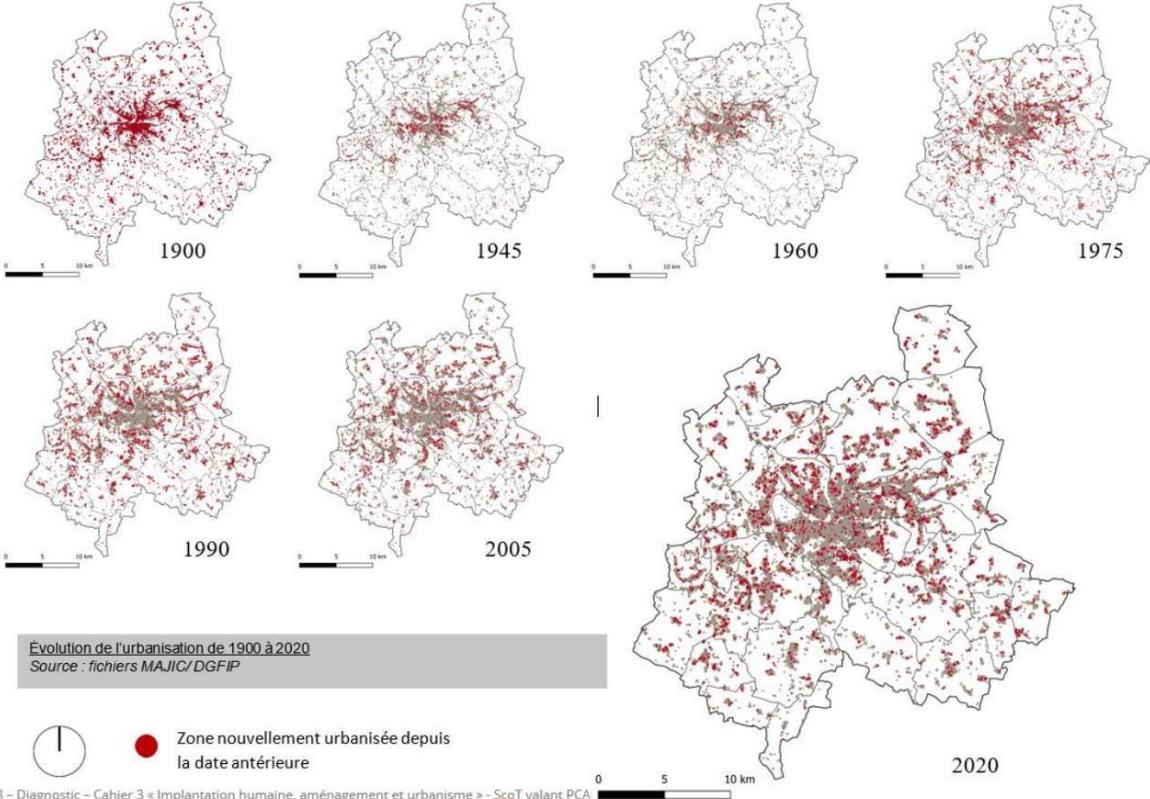


A background image of a map with a pushpin. The map is light-colored with various lines and dots representing geographical features. A large, semi-transparent orange pushpin is stuck into the map, pointing towards the center. The text 'La Biodiversité & L'Aménagement' is overlaid on the map in a dark blue, bold font. A thick black horizontal line is positioned above the text.

La Biodiversité & L'Aménagement

Etalement urbain sur le territoire

Un phénomène qui s'est particulièrement intensifié à partir des années 70

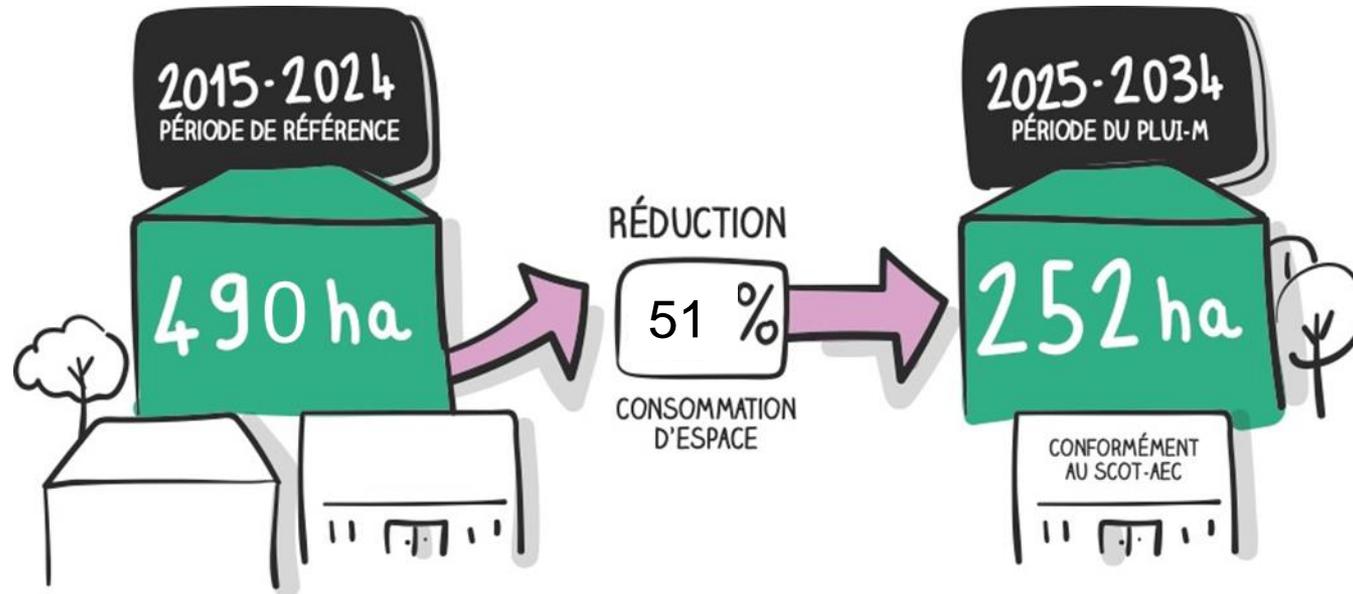


Les impacts se font ressentir aujourd'hui :

- Dépendance à la voiture individuelle*
- Perte de vitesse des centres villes urbains*
- Destruction des zones naturelles, de la biodiversité*
- ...

Préserver et restaurer la Biodiversité

Réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



- ❑ 143 ha pour l'habitat
- ❑ 91 ha pour le dév éco
- ❑ 18 ha pour les services et équipements

+ 12 ha de renaturation / désartificialisation

Développement économique > Réduction de la consommation d'espace tout en s'inscrivant dans la dynamique nationale de réindustrialisation

Mobiliser les friches au minimum à hauteur de 20% de la réponse aux besoins en foncier économique sur la période 2025-2034.

Consommation d'ENAF pour les activités économiques

2025-2034
91 ha

Evolutions du règlement écrit

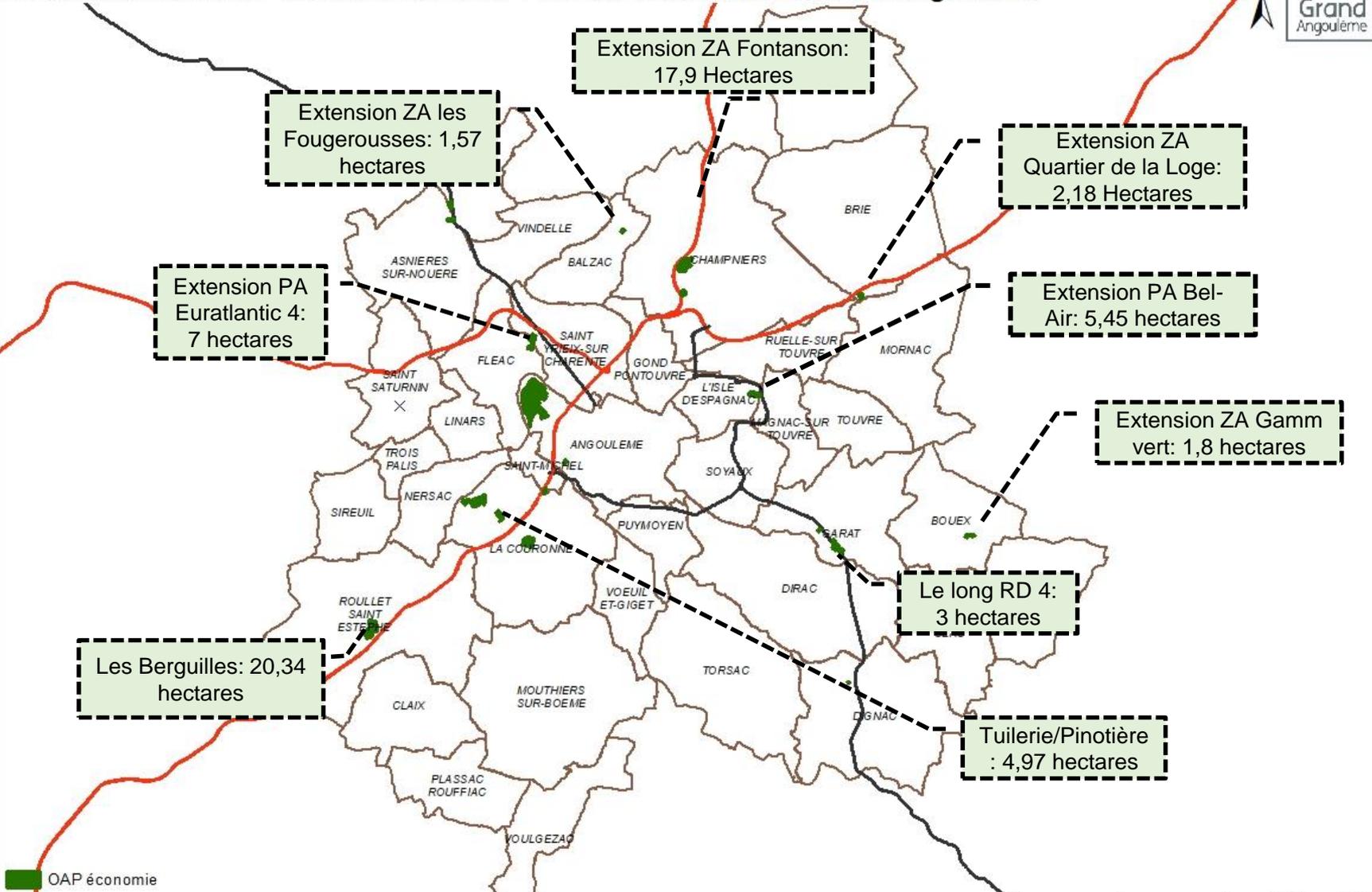
Mixité fonctionnelle :
crèches, restauration, salle de sports, etc.

Stationnement vélo

Développement économique >

Les Opérations d'Aménagement et de Programmation pour l'économie

Localisation des OAP économie du futur PLUi sur le territoire de GrandAngoulême



OAP économie

Habitat > Proposer un parcours résidentiel pour tous les âges et tous les parcours de vie

Répondre aux besoins en logement tout en réduisant la consommation d'espace

Nombre de logements

- Reconquête des friches (non décompté en consommation ENAF) ~ 400
 - Mobilisation des logements vacants ~ 700
 - Bimby, dents creuses (non décompté en consommation ENAF) ~ 100
 - Mobilisation du potentiel foncier : OAP dans l'enveloppe urbaine (décompté en consommation ENAF) ~ 1500
 - En extension (décompté en consommation ENAF) ~ 1700
- Objectif global 4400**



Consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier, pour l'habitat

2025-2034
143 ha

Habitat

en densification (au sein de l'enveloppe urbaine) et en extension

Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle (OAP)

→ Définir les grands principes d'aménagement spécifique aux parcelles de + de 2 000 m² et à toutes zones 1AU

Toute nouvelle urbanisation par rapport aux documents en vigueur fait l'objet d'une OAP

→ Assurer un aménagement d'ensemble cohérent

OAP en extension

OAP en densification

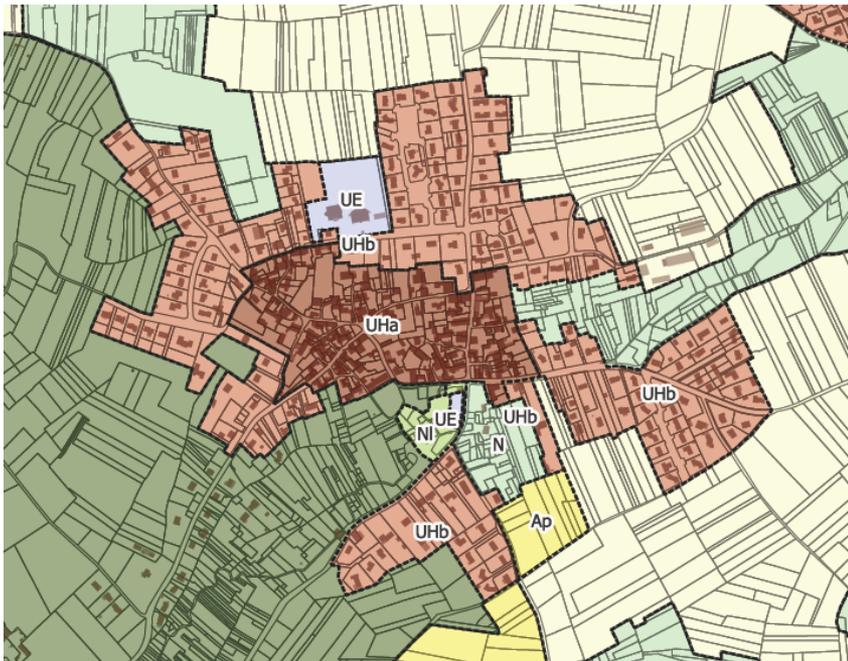
Dents creuses



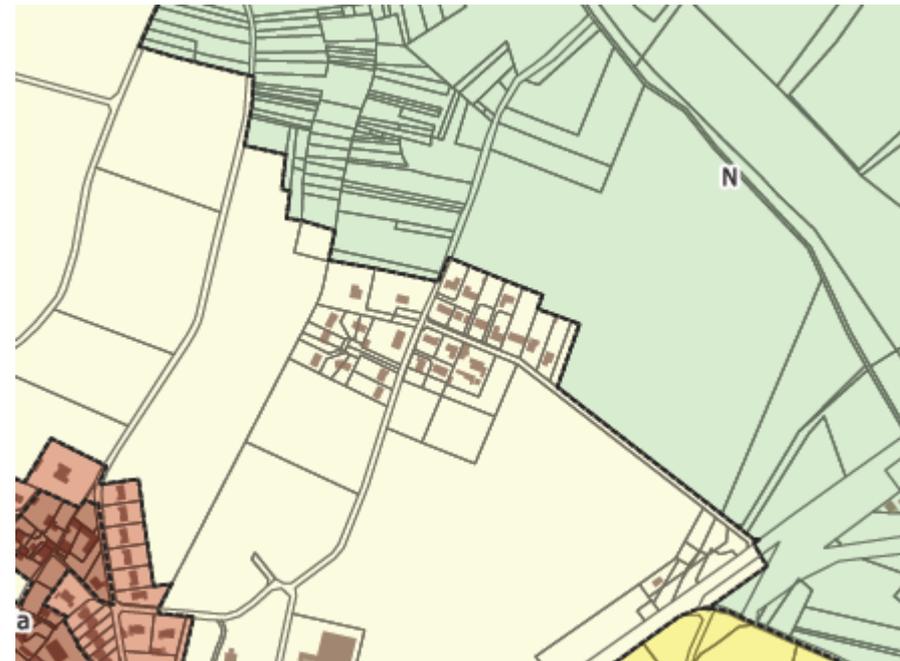
Habitat > limiter les extensions

Exemples de principes appliqués pour la définition des zonages

- **Consolider les centres-bourgs, centre-villes**
- **Limiter l'extension des villages**

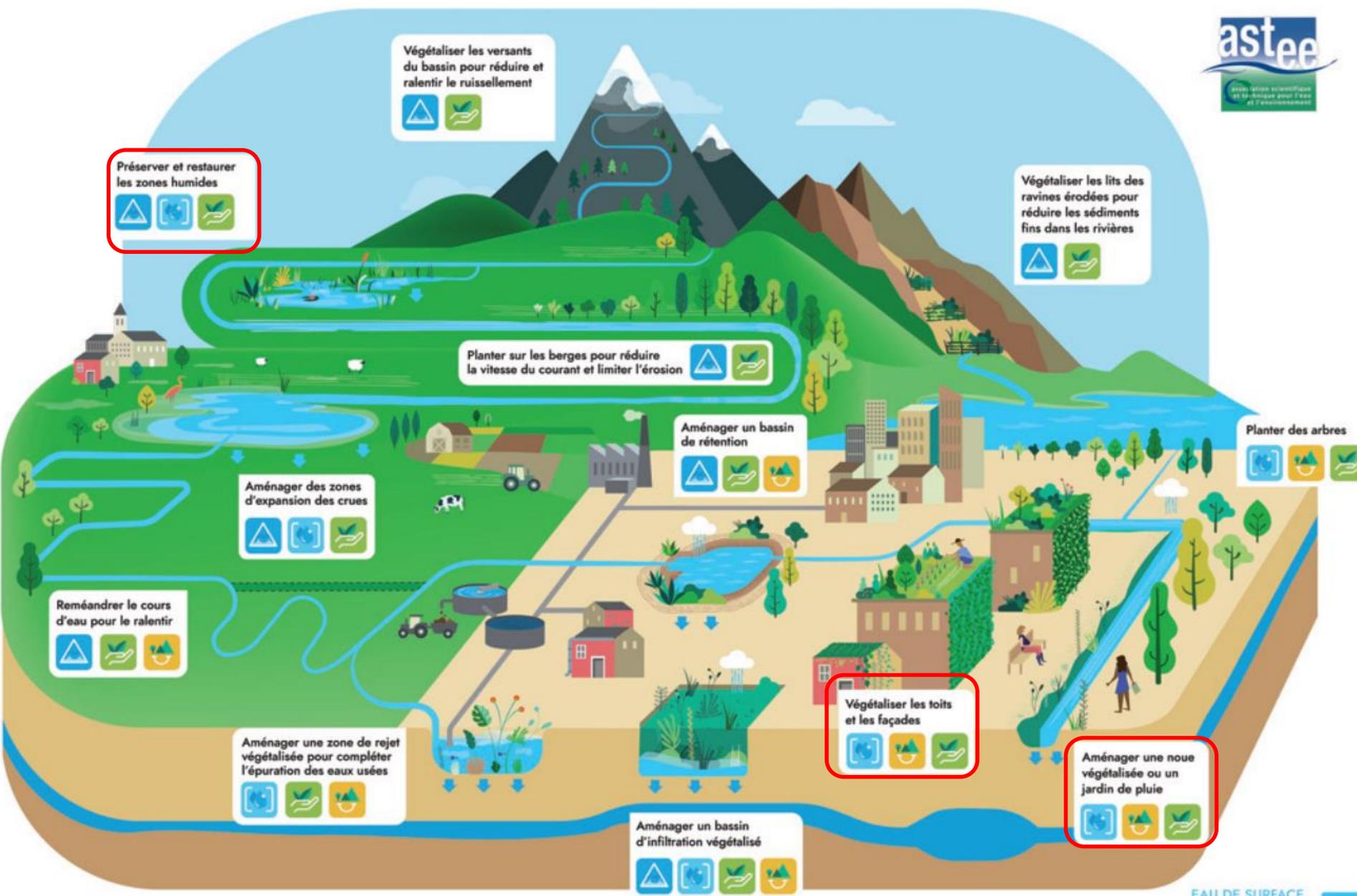


Exemple Champniers



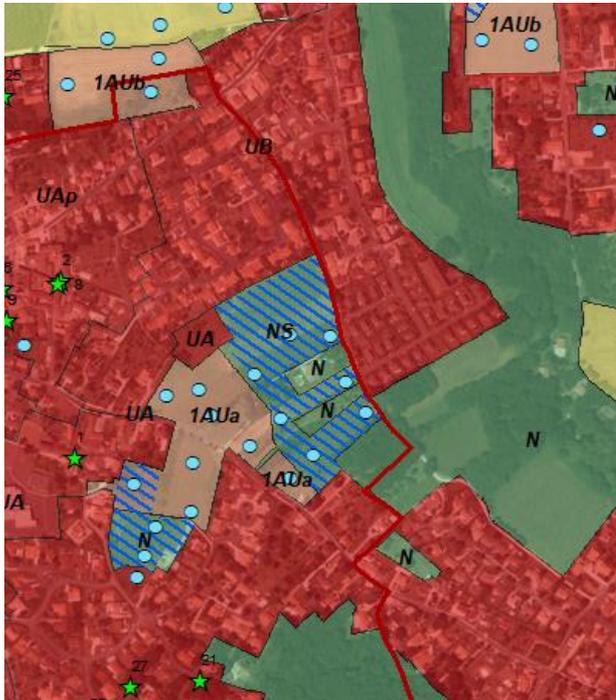
Exemple Rouillet-Saint-Estèphe

Définition des zonages avec l'objectif de préserver l'eau « bien commun vital »



Définition des zonages avec l'objectif de préserver l'eau « bien commun vital »

- Les ruissellements des eaux pluviales
- Etude des zones humides > Eviter, Réduire, Compenser
- Coefficient de pleine terre
- Stationnement non imperméabilisé



Exemple de Zones Humides à Linars



OAP n°138_02 : Rue du Château-d'eau

Type de zone : A urbaniser - En densification

Caractéristiques générales :

Le secteur de projet se situe au Nord de la commune et au Nord du bourg de Fléac dans un tissu pavillonnaire, le long de la rue de Belfond et de la rue du Château-d'Eau.

Il s'agit d'un ancien terrain agricole situé à proximité d'équipements sportifs, publics, mais également de nombreux commerces, services et arrêts de bus offerts par la proximité avec la centralité de Fléac.

Le terrain est en déclivité avec un point haut à l'Est sur la rue du Château-d'eau.

Les points bas au Nord-Ouest sont neutralisés, inconstructibles au regard des écoulements d'eaux pluviales.

L'objectif est ici de répondre aux besoins en logement de la commune en densifiant pour valoriser la situation géographique du site.



Exemple de l'OAP à Fléac prenant en compte les enjeux de ruissellement des Eaux Pluviales

Agriculture et Maraichage

Orientation du Projet d'Aménagement et Développement Durables



En préservant la valeur agronomique des terres agricoles et en valorisant les espaces productifs à destination de la consommation locale

Dans les règlements :

- **Création de secteurs de maraichage, en zone agricole, en zone naturelle**



Nm à Torsac sur la Charreau

Le développement des Energies Renouvelables

Objectifs du Plan Climat



Part des énergies renouvelables dans la conso

Niveau 2019

11%

Horizon 2030

34%

Horizon 2050

94%

Région Nouvelle Aquitaine

-57,5%

-96,5%

Agrivoltaïsme

- ❑ zones A par défaut / en cas d'enjeux enjeux paysagers ou patrimoniaux > zonage Ap

Photovoltaïsme

- ❑ Autorisé en zone U
- ❑ Zonage Npv (quand il n'y a pas d'enjeux écologiques)
- ❑ Autoconsommation possible en zone A et N, dans une limite de 50 m² d'emprise au sol

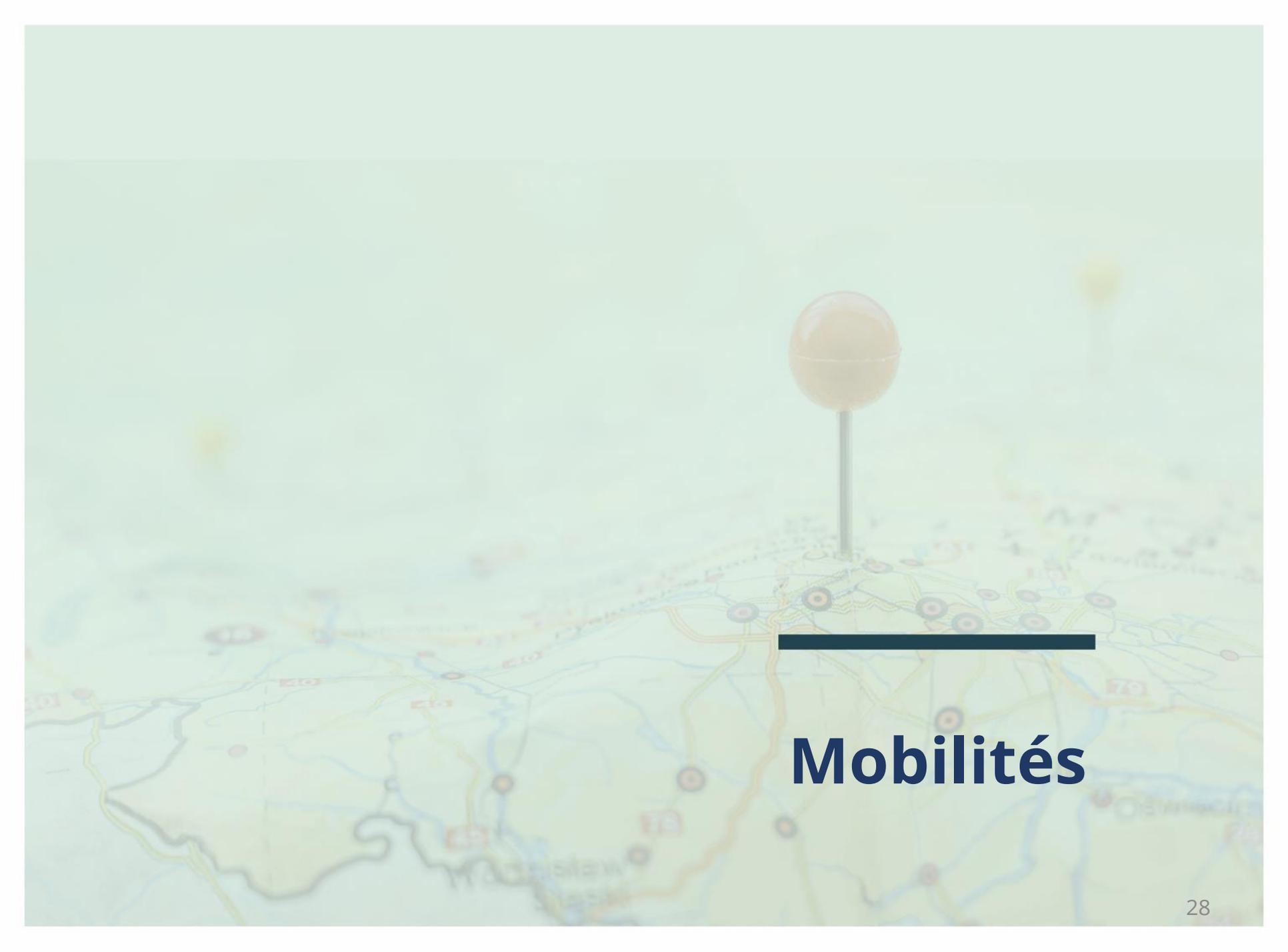
Eolien > possible en zone A et N (à l'exception des zones protégés Ns)

Méthanisation > zone Ux



A = zones agricoles / **Ap** = secteur agricole protégé au regard de la qualité des sites et des paysages / **N** = zones naturelles et forestières

U = zones déjà urbanisés / **Ux** = zones urbaines dédiées activités économiques

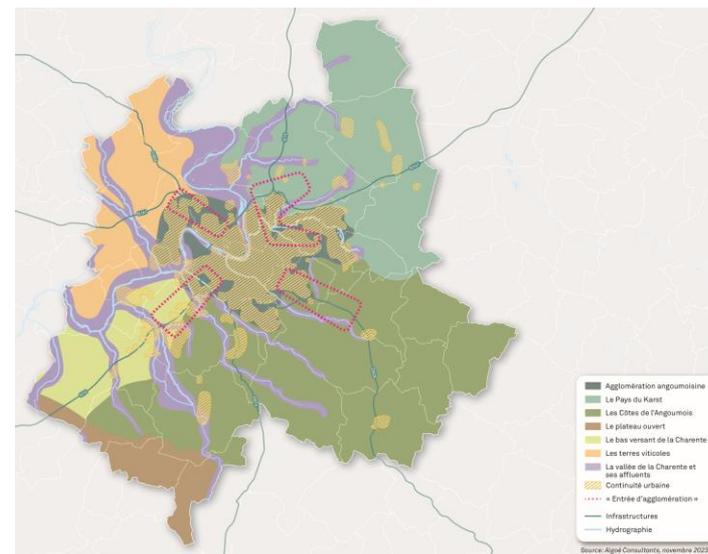
A map of a region with a network of roads and rivers. A large, semi-transparent orange pushpin is stuck into the map. Below the pushpin, a thick black horizontal line is drawn. The word "Mobilités" is written in a bold, dark blue font below the line.

Mobilités

Les enjeux de mobilité pour le territoire

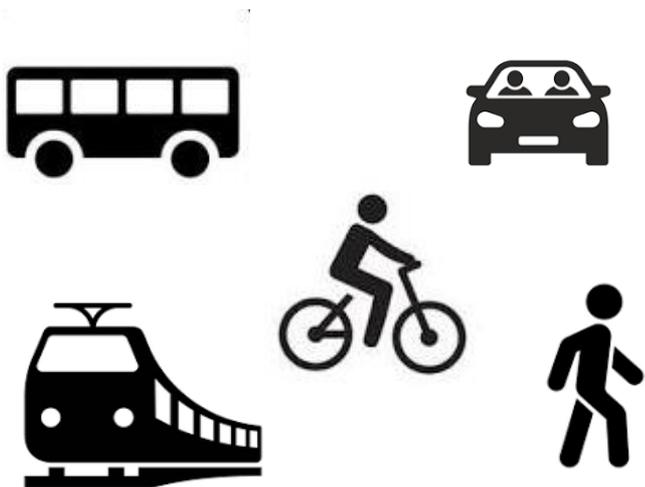
Constats

- Un territoire contrasté, des besoins de mobilité diversifiés (rural / urbain, situations personnelles, etc.)
- La voiture : un mode omniprésent et performant, mais coûteux, financièrement et environnementalement
- Une offre de mobilités alternatives existante mais moins attractive

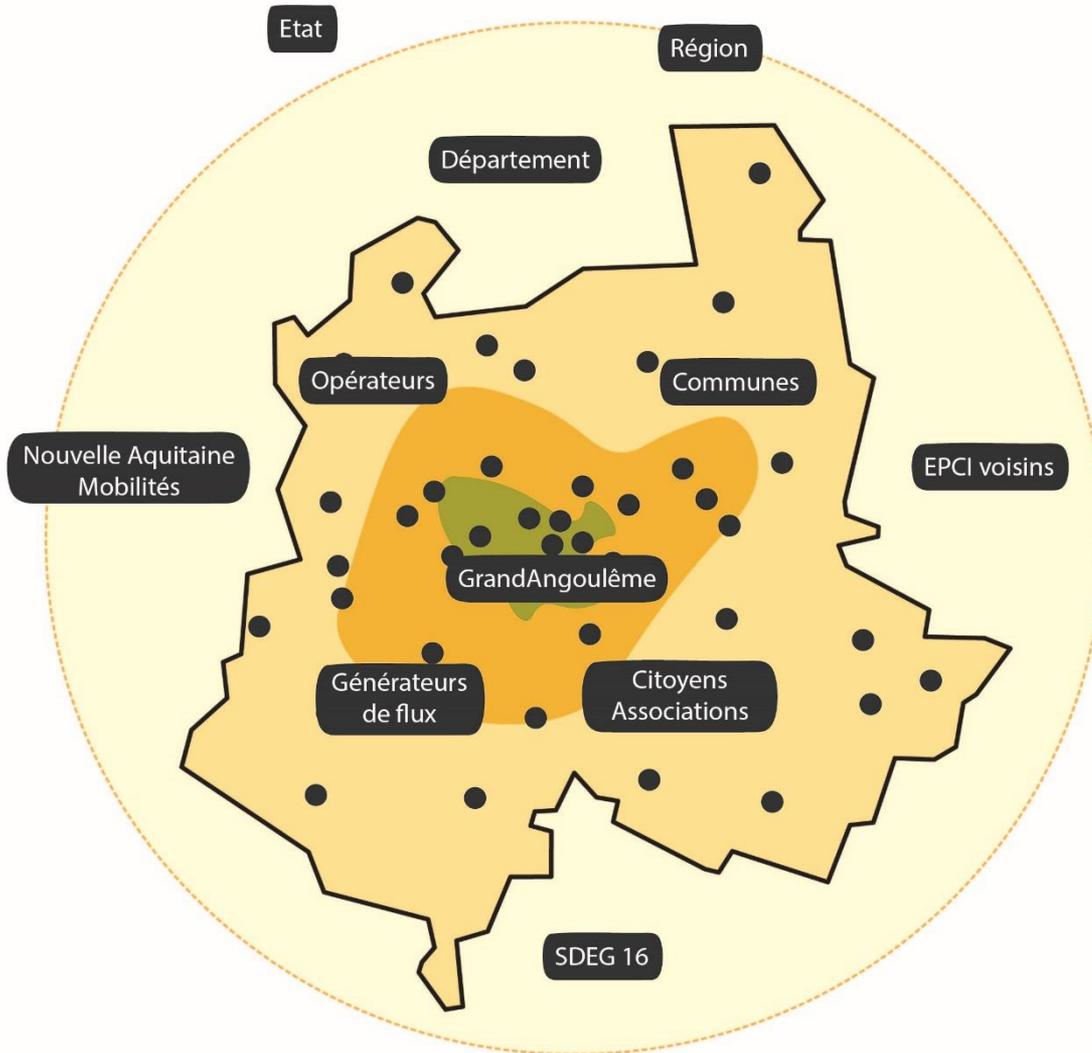


Enjeux et objectifs

- Réduire les impacts environnementaux des transports
- Réduire le trafic automobile, développer l'usage des modes alternatifs
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale, la sécurité des déplacements



Un projet partenarial



Une démarche « territoire »
De nombreux acteurs concernés par la mise en œuvre du PDM

- ▶ Des compétences croisées
- ▶ Des actions conjointes
- ▶ Des partenariats multiples

Une stratégie de mobilité : le projet (PADD)

Des spécificités à prendre en compte : territoires, publics

Des grands principes => mode opératoire : expérimentations (agilité)

Des actions portées par différents acteurs



Modes actifs

objectifs parts modales 2035

Vélo : 2 => 10 %

Marche : 22 => 28 %



Voiture

objectifs parts modales 2035

Total voiture : 68 > 50% dont

conducteur : 54 => 30 %

passager : 14 => 20 %



Transports collectifs

objectifs parts modales 2035

Transports Collectifs

6 => 10 %

Des actions transverses :

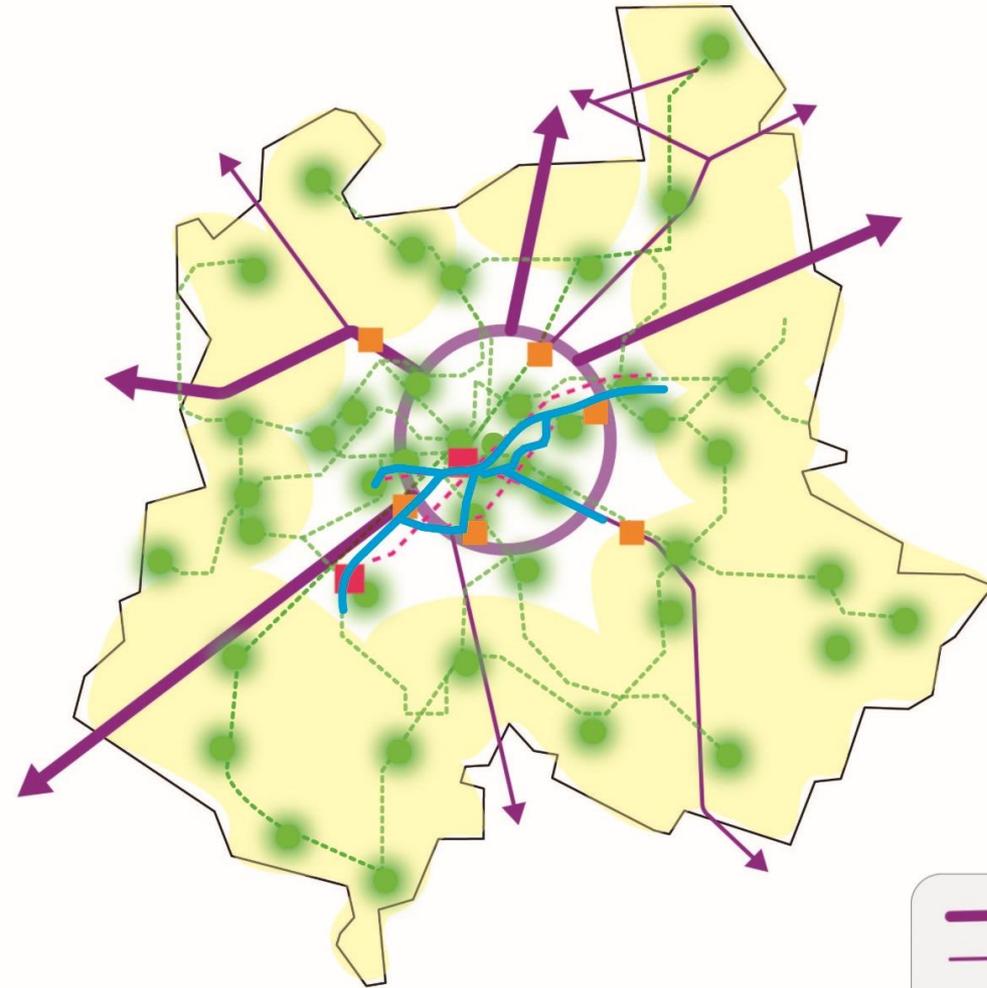
⇒ Intermodalité (aménagement d'espaces et services)

⇒ Partage de l'espace public (voies et centralités)

⇒ Communication / accompagnement au changement

Une stratégie de mobilité : le projet (PADD)

- Proposer un bouquet de services de mobilité
- Repenser la place et les usages de la voiture
- Accompagner les changements
- Agir sur les flux de marchandises et la logistique



Mobilités : le Programme d'actions (à 10 ans)

1 Développer l'usage du **vélo** et de la **marche**

2 Faire évoluer les **usages automobiles**

3 Rendre les **transports collectifs** plus attractifs

4 Faciliter l'**intermodalité**

Annexe accessibilité PMR

5 Penser un **urbanisme** et des **espaces publics** plus favorables aux modes alternatifs à la voiture

6 Accompagner les **changements de comportement**

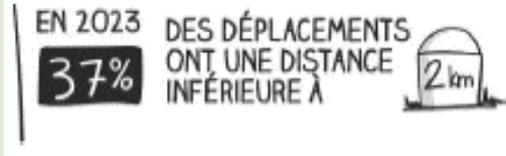
7 Améliorer l'**organisation des conditions d'approvisionnement** de l'agglomération

8 Suivre et évaluer la **mise en œuvre du PDM**

Axe 1 : développer le vélo et la marche



CONSTAT



OBJECTIFS

En 2035, près de 40% des déplacements à pied et à vélo



>> 4 % en 2030 >> 10 % en 2035



>> 25 % en 2030 >> 28 % en 2035



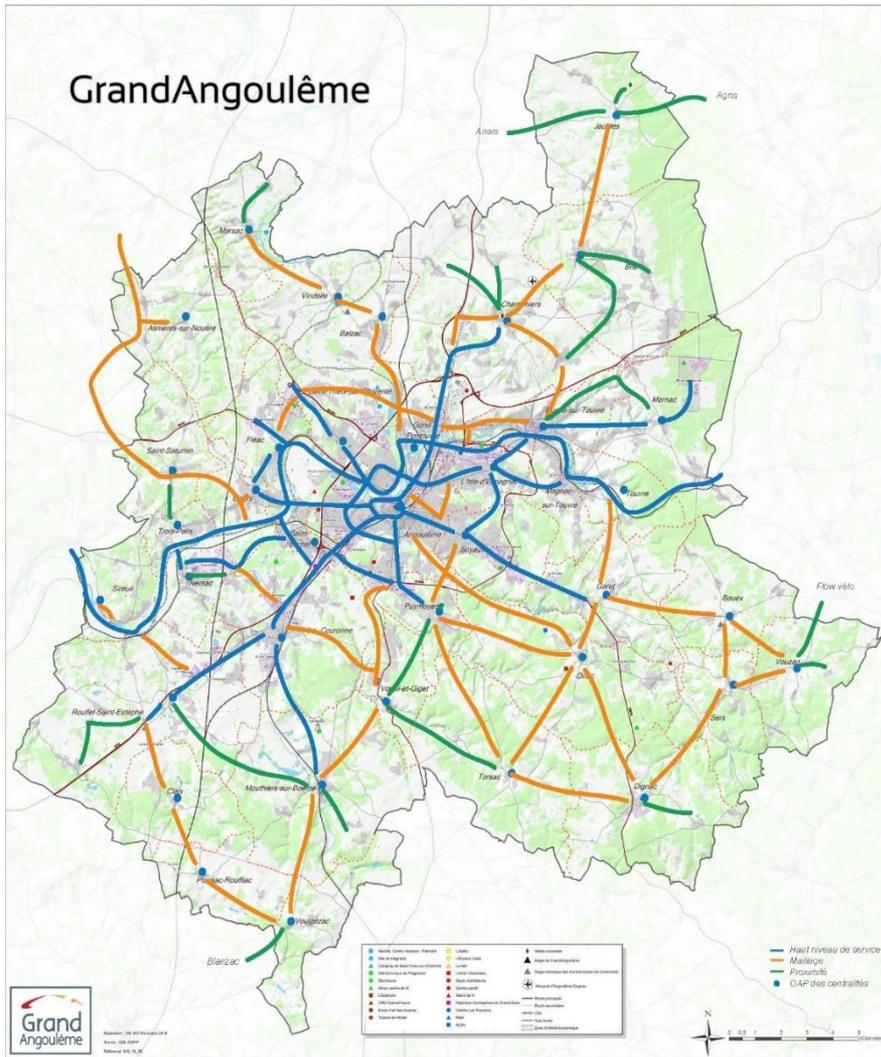
ACTIONS

- Accélérer le maillage cyclable
- Développer l'offre en stationnement et les services pour les cyclistes
- Développer les aménagements pour les piétons
- Résorber les coupures, traiter les points durs



Axe 1 : développer le vélo et la marche

 **Priorité : les aménagements cyclables**



Constats / enjeux

- ⇒ Près de 500 km d'itinéraires identifiés au schéma de 2022
- ⇒ Environ 90 km de linéaires aménagés
- ⇒ Enjeu fort : 2% des déplacements en 2023 >>> 10 % en 2035
- ⇒ Besoin d'infrastructures

Mesures

- ⇒ Aménager de grandes continuités cyclables pour les déplacements du quotidien
- ⇒ Renforcer le maillage fin par des liaisons cyclables de proximité
- ⇒ Jalonner les liaisons cyclables

Axe 2 : Faire évoluer les usages automobiles



CONSTAT

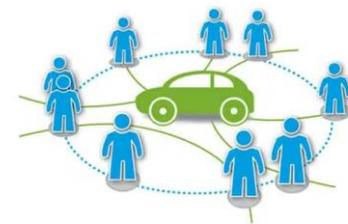
EN 2023
68% DES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS RÉALISÉS EN VOITURE

OBJECTIFS

En 2035, 50% de déplacements en voiture
⇒ 30 % comme conducteur
⇒ 20 % comme passager

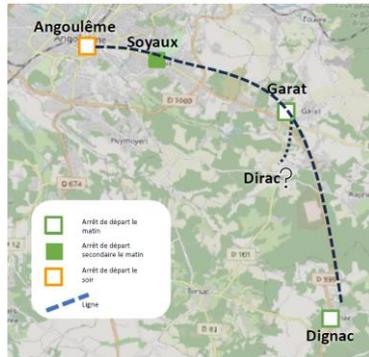
ACTIONS

- Inciter au court-voiturage
- Accompagner la transition du parc de véhicules légers
- Expérimenter un service d'autopartage
- Renforcer la cohérence de l'organisation des stationnements



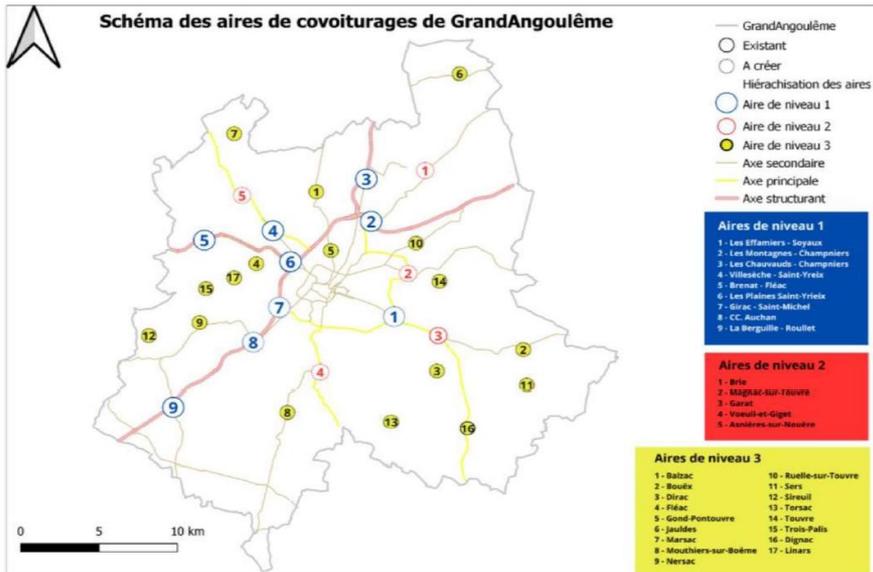
Axe 2 : Faire évoluer les usages automobiles

➔ **Priorité : inciter au court-voiturage**



Constats / enjeux

- ➔ Performance de la voiture, trafics en augmentation
- ➔ 1,4 personnes par voiture (et 1,04 pour les déplacements domicile-travail)
- ➔ Des pratiques en croissance

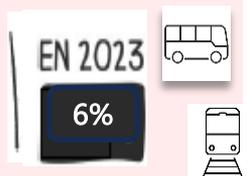


Mesures

- ➔ **Aménager** des aires de covoiturage
- ➔ Outil de **mise en relation** (appli)
- ➔ Expérimenter une **rétribution**
- ➔ **Communiquer** et accompagner
- ➔ Expérimenter des **lignes** de court-voiturage
- ➔ Développer du court-voiturage **solidaire**

Axe 3 : Rendre les transports collectifs plus attractifs

CONSTAT



DES DEPLACEMENTS DES HABITANTS REALISES EN TRANSPORTS COLLECTIFS



OBJECTIFS

En 2035, 10% des déplacements en transports collectifs

ACTIONS

- Améliorer l'offre et les infrastructures ferroviaires
- Adapter l'offre de transports collectifs aux besoins locaux
- Renforcer l'approche par publics pour les usagers les plus vulnérables
- Poursuivre le verdissement de la flotte de bus



Axe 3 : Rendre les transports collectifs plus attractifs

➔ **Priorité : répondre aux besoins des actifs et des secteurs peu denses**

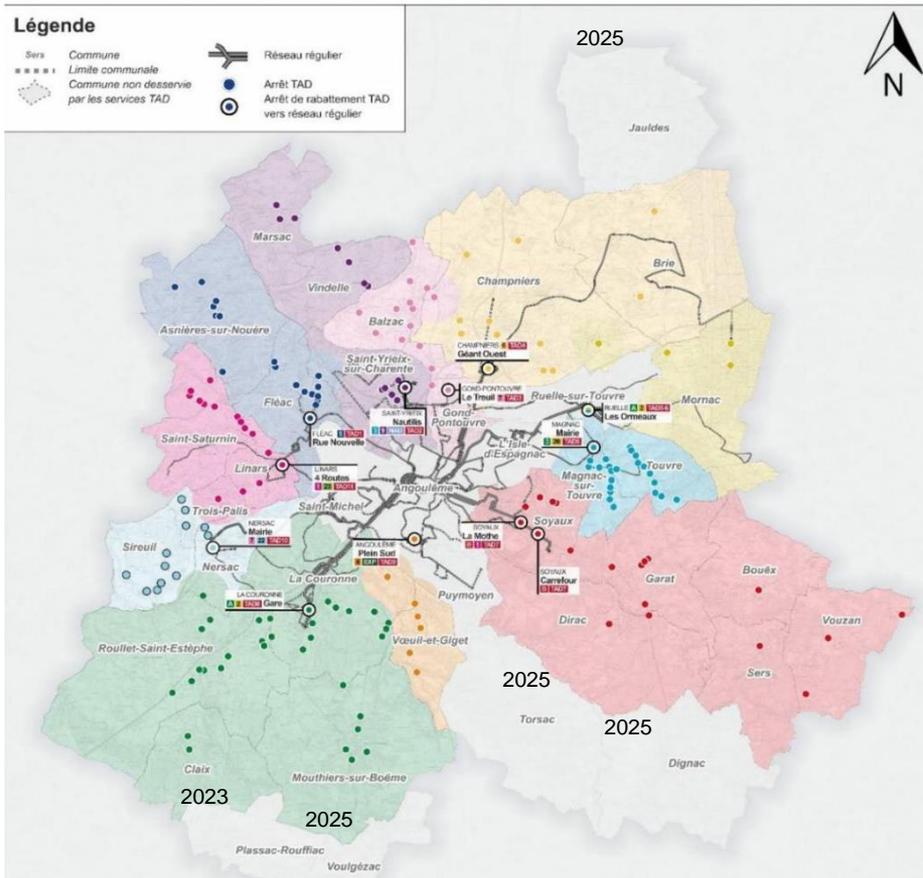
Enquête origine-destination, diagnostic et propositions d'évolution du réseau
Möbius de GrandAngoulême

Réseau Möbius - Zones TAD



Légende

Sers	Commune	Réseau régulier
Limite communale		Arrêt TAD
Commune non desservie par les services TAD		Arrêt de rabattement TAD vers réseau régulier



Constats / enjeux

- ➔ **Offres multiples** : trains, cars, bus, transports scolaires, transports à la demande
- ➔ **Réorganisation réseau möbius en 2019** : transport à la demande, zones d'emplois
- ➔ **Enjeux de proximité et d'attractivité** : dessertes, temps de parcours, ...

Mesures

- ➔ Améliorer la **lisibilité et la complémentarité** des offres
- ➔ **Adapter** le réseau pour mieux répondre aux besoins
- ➔ **Expérimenter des liaisons** de périphérie à périphérie et des liaisons express vers le cœur d'agglomération
- ➔ **Faciliter** la mobilité des personnes « vulnérables »

Axe 4 : Faciliter l'intermodalité



CONSTAT

EN 2023

1,3%

des déplacements
combinent plusieurs
modes

OBJECTIFS

⇒ Augmenter l'usage des
modes alternatifs à la
voiture

ACTIONS

13/ S'appuyer sur des pôles de
mobilité pour mailler les offres
de service et le réseau de
transport

14/ Tendre vers un "guichet
unique", une billettique
interopérable et une
tarification multimodale



Axe 5 : Penser un urbanisme et des espaces publics plus favorables aux modes alternatifs à la voiture

CONSTAT

67% des habitants et 86% des emplois à 300 m ou moins d'une ligne régulière



OBJECTIFS

- ⇒ Renforcer le lien urbanisme-mobilité
- ⇒ Favoriser la proximité

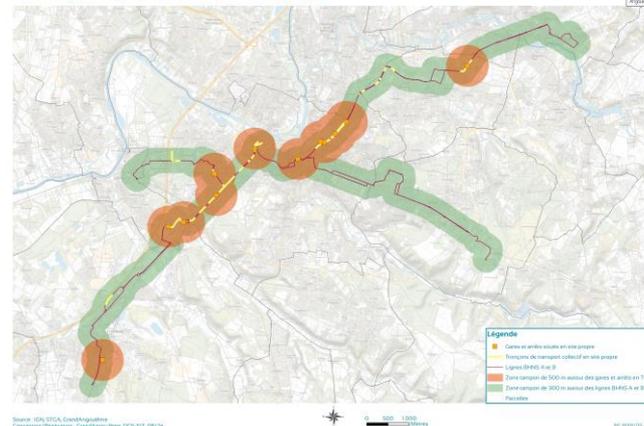


ACTIONS

15/ Apaiser et partager l'espace public

16/ Favoriser le développement urbain dans les secteurs bien desservis en train et bus

Zones tampons 500 m autour des stations "sites propres"



Axe 6 : Accompagner les changements de comportements

CONSTAT

La disponibilité d'une offre de mobilité ne suffit pas à son usage

Certains déplacements « contraints » présentent un enjeu spécifique

OBJECTIFS

- ⇒ Faire connaître, sensibiliser, inciter
- ⇒ Impliquer, accompagner

ACTIONS

17/ Faire connaître les solutions de mobilité et leurs co-bénéfices

18/ Accompagner les employeurs et les établissements d'enseignement



Axe 7 : Améliorer l'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération



CONSTAT



OBJECTIFS

EN 2030

- 50 GWh

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

ACTIONS

19/ Mieux organiser les livraisons et la logistique

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE Logistique Urbaine Durable

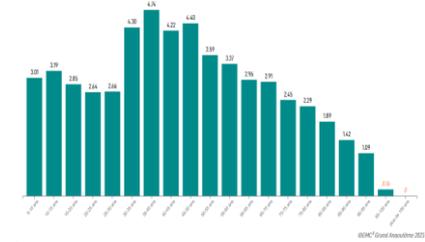


Axe 8 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan



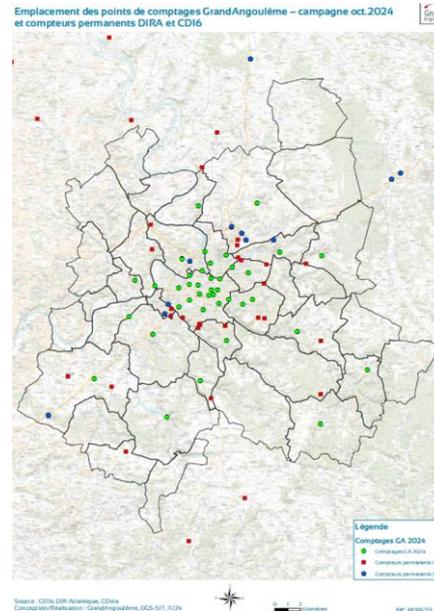
CONSTAT

- Nombreux acteurs concernés
- besoin de connaissance
- obligation d'évaluation à 5 ans



OBJECTIFS

- Impliquer les partenaires
- suivre l'avancement
- mesurer les évolutions



ACTIONS

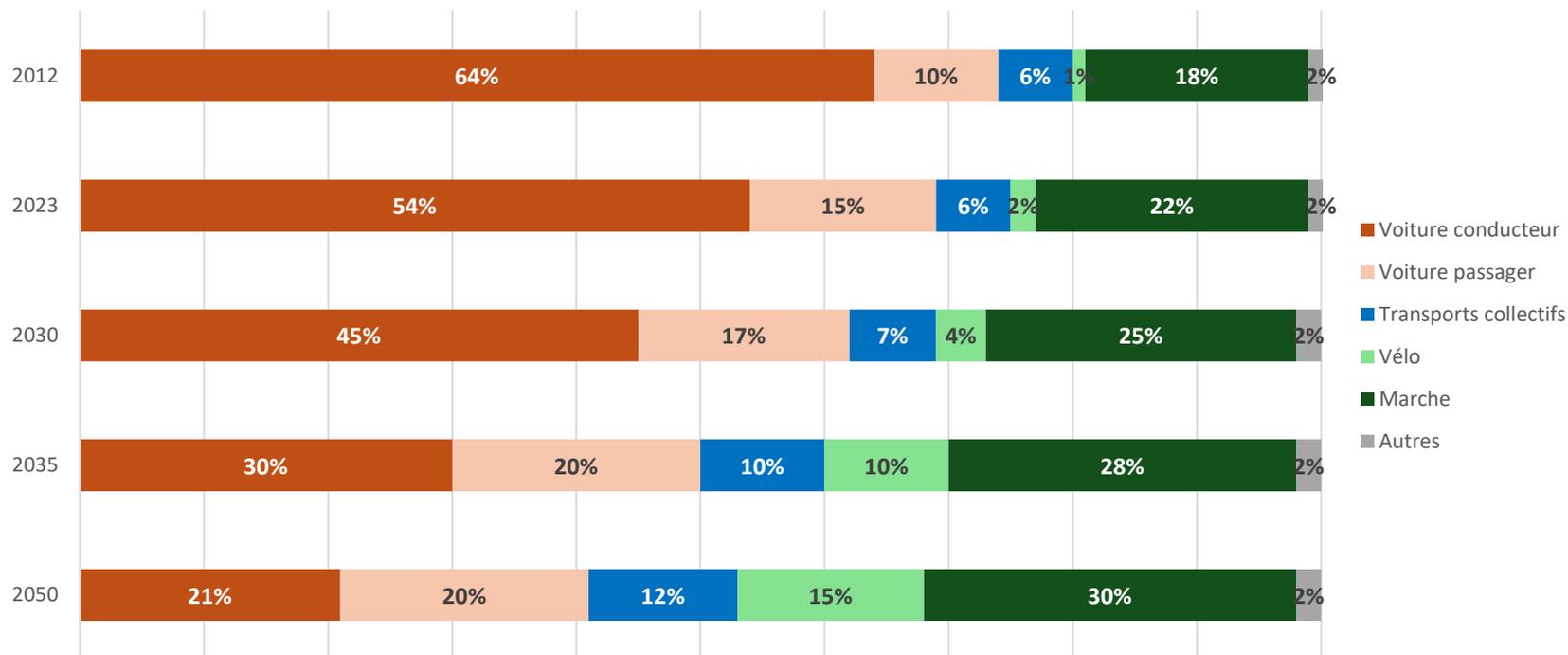
20 / Partager le suivi et l'évaluation du Plan





Pour atteindre les objectifs

Des actions pour faire évoluer les pratiques de mobilité au profit des modes alternatifs à la voiture

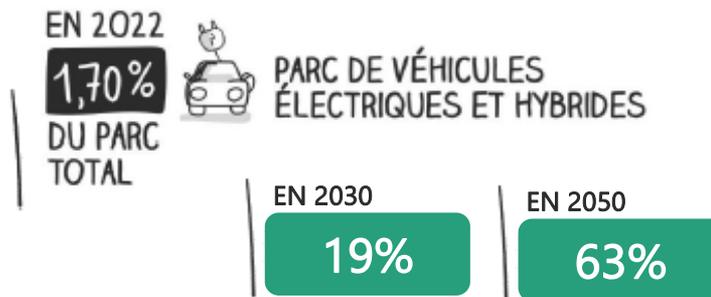


Et pour des déplacements automobiles moins impactants

⇒ Plus de personnes par véhicule pour optimiser les trajets en voiture



⇒ Plus de véhicules électriques pour réduire les émissions locales de polluants



A map of a region, likely in France, is shown in the background. A large, semi-transparent orange pushpin is stuck into the map. A thick black horizontal line is drawn across the map, positioned below the pushpin.

Mots de conclusion

La démarche *Cartéclima*!

Anticiper et préparer le développement de GrandAngoulême
pour les habitants et usagers du territoire



Atténuer les causes du changement climatique et s'adapter aux effets



Produire des règles de vie collective

via les documents de planification et d'action du territoire de Grand Angoulême

SCoT
Schéma de
cohérence
territoriale

valant PCAET
Plan Climat-Air-
Energie
territorial

PLUi
Plan Local
Urbanisme
intercommunal

valant PDM
Plan de
Mobilités

SCOT-AEC

PLUi-M

Prochaines étapes

- **Arrêt prévu en mars 2025**
- **Enquête Publique en sept 2025**